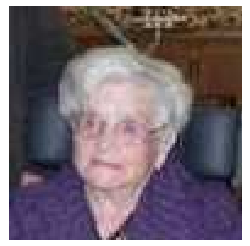


NOVEMBRE 2012
n° 127

NOTRE VICE DOYENNE N'EST PLUS !

En effet, Madame PESTEL nous a quittés le 7 octobre dernier et ses obsèques ont eu lieu le 11 octobre. Elle repose désormais auprès de Georges, son mari, dans notre cimetière communal. Avec lui, elle aura marqué plusieurs générations de la vie de Planguenoual. Elle aurait eu 102 ans le 29 décembre prochain et, pourtant, jusqu'à ses derniers instants, bien qu'hospitalisée aux Capucins, elle continuait à s'informer, elle lisait beaucoup et sa mémoire était restée intacte. C'est toujours avec beaucoup de joie qu'elle recevait les personnes qui lui rendaient visite, sa famille notamment : ses trois enfants dont deux sont résidents Planguenoualais, ses 11 petits-enfants et 27 arrières petits-enfants.



Avec le décès de Madame Pestel, c'est un peu une mémoire de la commune qui s'en est allée. Nous lui avions rendu visite pour son centième anniversaire et lui avions offert, en votre nom, les meilleurs vœux qui soient. Nous adressons à la famille de Madame Pestel nos sincères condoléances.

VITESSE DES AUTOMOBILISTES - NOUVELLE PETITION !

Les plaintes arrivent de tous les quartiers de la commune : de l'Hôpital, de la rue de Lamballe, de la rue des Bois, de Treutran, de riverains de nos hameaux les plus reculés, et même de nos voies les moins fréquentées … et c'est toujours : « **il faut faire quelque chose, il va y avoir un mort, ils sont fous !** ». La dernière pétition émane de La Cotentin, des riverains de la rue de la Ville Orin qui souhaitent que la commune envisage des travaux pour obliger les véhicules à ralentir et ils ont raison !

Inconscience des chauffeurs, incivilité, provocation, que savons-nous ? Mais c'est un fait, il y a un réel malaise. Nous vous en faisions part dans le dernier numéro des Planguenouvelles à propos de la rue des bois (90 % des automobilistes en excès de vitesse) et nous vous posions la question : qui sont-ils ? La réponse était sans ambiguïté : nous !

En voulez-vous un exemple ? Parmi les signataires de la pétition, il est un automobiliste (il se reconnaîtra) qui, chaque jour, prend le giratoire de sortie de La Cotentin, à gauche toute. Pas le temps de le contourner !!! Il n'est d'ailleurs pas le seul à le faire. C'est bien la preuve que nous sommes dans cette maladie du siècle qui peut se traduire ainsi : « **pas devant chez moi, mais ailleurs … pas de problème, j'y vais de bon cœur, je ne me gêne pas… ».**



Face à ce type de comportement, les élus ont peu de solutions. Rétrécir les voies, faire des chicanes, installer des rehausseurs suffisamment élevés (6500 € la pièce avec la signalétique) ou des « Coussins Berlinois » (2500 € la paire avec la signalétique). Les élus ont donc décidé de consulter la cellule « P**révention Routière** » du Conseil Général et avec elle, ils vont essayer de trouver des solutions adaptées et conformes aux règles de la sécurité routière. Probablement devront-ils engager un programme pluriannuel d'investissement, car le bon sens n'a plus cours … « **Quand on n'est pas capable de mettre un gendarme dans sa tête », comme disait le psychologue Didier Pleux, « on le trouve partout sur les routes** ».

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Cérémonie au monument aux morts avec remise de médailles à 11 heures suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité.

TRAVAUX, FAISONS LE POINT !

1) Centre Bourg



Les perturbations vont se poursuivre jusqu'au 15 décembre avec la réalisation de la place du 8 mai 1945, le devant de la Mairie et les amorces des rues du Centre et du 19 mars 1962. Mais, déjà, rue de Morieux, de l'Eglise et de la Mer, ça ira beaucoup mieux puisque ces rues seront ouvertes à la circulation à l'heure où vous recevrez ce Planguenouvelles. D'ici là, nous n'aurons peut-être pas encore reçu les barrières qui protègeront les trottoirs en enrobé végétal de couleur beige (trottoirs sur lesquels le stationnement des véhicules **sera strictement interdit**), c'est pourquoi la commune a installé des barrières provisoires.

2) Route Départementale 59

La demande des élus, appuyée par le conseiller Général de notre canton, a trouvé écho et des travaux de réfection de la couche de roulement vont être entrepris avant la mi-novembre, de la sortie de Planguenoual jusqu'à la hauteur des établissements Desbois de Jospinet. Parallèlement à ces travaux, nous avons souhaité que le département réalise un mini rond-point en entrée de bourg au croisement de la RD 59 et de la RD 34 (vers Dahouët). Ce mini-rond point permettrait de supprimer les deux stops tout en maintenant la règle de priorité sur giratoires ? Pas de réponse pour le moment !

3) Allée du Hourmelin

Les chênes de cette allée magnifique, qui font partie de notre patrimoine naturel, vieillissent et atteignent leur limite d'âge. Deux ou trois d'entre eux sont déjà morts et il y en a quelques-uns qui sont malades au point d'être dangereux. En tout, une dizaine de ces chênes vont donc être abattus, sécurité oblige ! Une réunion sur place avec les riverains, les élus et la DDTM a été organisée par le Conseil Général le 16 octobre dernier pour faire le point et envisager l'avenir. L'avenir, idée largement partagée, c'est de se lancer, dès maintenant, dans un projet de reconstitution de cette allée car, année après année, il faudra continuer l'œuvre de coupe en fonction de l'état sanitaire de ces chênes presque bicentenaires.

4) Carré d'Ass'

La pose du plancher sera terminée pour le 20 octobre et la salle pourra, à nouveau être normalement mise à la disposition des Associations pour leurs activités.

5) Site de la Salle des Fêtes

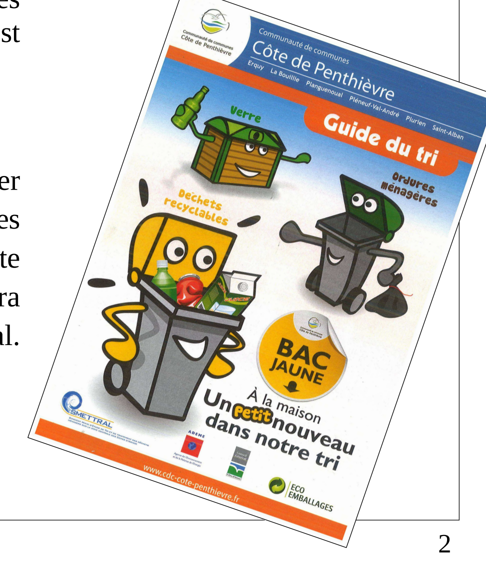
Les élus, d'une part, la DDTM d'autre part, ont pu s'exprimer sur la première esquisse d'aménagement proposée par le Bureau d'Etudes retenu par la commune. Nous attendons maintenant l'avant-projet en souhaitant qu'il corresponde bien à nos aspirations. Nous le mettrons en ligne, s'il convient, dès que nous pourrons. Ensuite, il faudra chercher des investisseurs intéressés par les activités, notamment commerciales et/ou autres.

LOTISSEMENT DU CLOS MARIN

C'est parti pour la première tranche de ce lotissement situé à la sortie de Planguenoual entre la RD 786 et la RD 34 venant de Morieux. Les travaux de viabilisation de la première tranche ont démarré la semaine dernière pour préparer 35 lots à la commercialisation. Deux autres tranches suivront ultérieurement pour arriver, au final, à 75 lots. Ce lotissement est réalisé par un lotisseur privé : TK Promotion.

COLLECTE SELECTIVE AU PORTE-A-PORTE

Vous avez reçu votre bac jaune pour le tri sélectif, les consignes et le calendrier pour la collecte des ordures ménagères (bac vert ou gris, ou marron) et des matières recyclables (bacs jaunes). Au premier janvier, regardez bien les jours de collecte (trois secteurs sur Planguenoual). Qui plus est, et de façon transitoire, il ne restera plus qu'un seul point collectif complet pour les déchets recyclables, à l'Hôpital. Pour le verre, rien ne change, vous trouverez vos points habituels.



TAXE ORDURES MENAGERES

Une mauvaise surprise pour les contribuables de la commune et pour ceux de St Alban, La Bouillie et Plurien en recevant leur avis d'imposition Taxes Foncières et en constatant l'importante augmentation de la Taxe Ordures Ménagères dont le taux d'imposition est passé de 6,93 % à 8,67 %, avec comme conséquence immédiate une facture qui augmente de 23 à 28 % en euros selon les cas.

Une augmentation décidée en janvier 2012 par les élus de la Communauté de Communes dans le cadre de la préparation du Budget 2012. Sans doute, cette décision était-elle passée inaperçue et insuffisamment expliquée, voire même occultée dans le journal de la Communauté de Communes (CDC) paru en juillet.

Pourquoi les élus communautaires ont-ils décidé cette augmentation ?

Il faut se rappeler que, depuis la prise de la compétence ordures ménagères (OM) par la CDC, il y a deux taux différents pour les contribuables. Ainsi, les habitants de Pléneuf et d'Erquy ont-ils un taux de 9,22 % alors que les habitants des quatre autres communes avaient un taux de 6,93 %. La différence était expliquée par le fait qu'il y avait deux collectes hebdomadaires sur les deux grosses communes pour une seule pour les autres.

Or, à compter du 1er janvier 2013, il n'y aura plus qu'une seule collecte OM sur l'ensemble des communes à laquelle viendra s'ajouter une collecte tous les quinze jours pour les déchets recyclables. Tous les contribuables auront donc strictement le même service et devraient en conséquence s'acquitter de la même taxe.

Deux solutions pour y parvenir : baisser le taux de Pléneuf et d'Erquy pour le ramener au taux des autres communes ou faire l'inverse. C'est ce deuxième scénario qui a été choisi et cela n'a pas été de gaîté de cœur mais imposé par la stricte nécessité d'avoir un Budget OM à peu près en équilibre.

En effet, ce sont bien les contribuables de Pléneuf et d'Erquy qui apportent le plus au Budget OM et la période estivale ne suffit pas à dire que c'était juste. En un mot, sans doute que le taux des quatre petites communes était-il un peu sous évalué et nous en avons profité pendant quelques années.

Faut-il absolument équilibrer le Budget OM ?

Non, puisque nous sommes en Taxe, mais c'est un choix politique fait par les élus communautaires. Et, en cas de déséquilibre du budget OM, c'est le budget général qui compense, donc, de toute façon, le contribuable.

Qu'en sera-t-il pour les années à venir ?

A priori, l'année prochaine, nous devrions encore subir une augmentation pour atteindre au moins le taux de Pléneuf et d'Erquy soit 9,22 %. Après ? Cela dépendra de nous tous, de notre capacité à mieux trier, à recycler, à composter, à changer notre approche du déchet, à se comporter en citoyen : regardez donc ce qui se trouve dans les containers collectifs !

Oui, nous entendons bien les remarques faites : « plus on trie et plus on paie ». Les élus de tous bords et de toutes les collectivités sont parfaitement conscients de la réalité. Ensemble, ils s'attachent à trouver les meilleures réponses, les meilleurs outils, ceux qui seront à terme les meilleurs pour notre environnement et les moins coûteux. L'on sait maintenant que les Déchets peuvent avoir une seconde vie mais il faut mettre en place les filières pour les collecter puis les traiter. A terme, ce sera bénéfique pour tous. S'il fallait aujourd'hui envoyer à l'incinération tous les déchets produits, la facture (en euros) du contribuable serait au double de ce qu'elle est, sans parler du dégât écologique.

REPAS DES AÎNÉS

Le repas organisé par le CCAS pour nos aînés a rassemblé 116 personnes autour de Maria Carré, Etienne Crolais, et Francis Briens, nos doyens du jour. Le repas préparé par Pascal Chereul et servi par les conseillers municipaux et les membres du CCAS fut fort apprécié, comme chaque année.



TELETHON 2012

Déjà, de nombreux Planguenoualais se sont inscrits en Mairie pour acheter le coffret de deux DVD réalisé par Jean Renault et qui sera vendu 15 € au profit du Téléthon, intitulé : « **Si Planguenoual m'était conté ».**
Un peu l'histoire de notre commune du XIXème siècle à nos jours, son patrimoine, ses origines, nos associations, ses services, l'artisanat, l'agriculture, la pêche, les écoles, les loisirs, les pratiques religieuses, les transports …la vie d'aujourd'hui, celle d'hier et de magnifiques vues aériennes de la commune. Des extraits de films aussi, des photos, des cartes postales, des témoignages de nos centenaires dont celui de Mme Pestel qui vient de nous quitter, des élus passés et présents, des commerçants, dirigeants d'associations, des écoles…

« Connaissez-vous la grotte à Margaux,
les sœurs Calumette et leurs crevettes,
les métiers aujourd'hui oubliés,
le petit train et sa voie ferrée
Des premières photographies
A l'actualité d'aujourd'hui
Vous les trouverez dans les deux DVD
Que Jean aura pour vous réalisés ».



Au programme de cette journée

Le 8 décembre à partir de 14 heures, les associations Planguenoualaises convient la population à participer aux activités suivantes qu'elles animeront sur le site de la salle polyvalente :

- **Fil rouge** : l'objectif sera de recouvrir à l'aide de post-it, vendus 1€ pièce, le bandeau du site internet de la commune qui sera reproduit sur un support pvc. Une fois l'objectif atteint, les participants tirés au sort gagneront un lot.
- **Diffusion et mise en vente d'un coffret DVD** « **Et si Planguenoual m'était conté** » conçu par Jean Renault (voir article spécifique) au prix de 15€.
- **Décoration d'un sapin de Noël**. Il sera demandé aux enfants d'apporter ou de fabriquer des guirlandes et autres éléments de décor de leur choix.
- Parcours « **Venez tester mon 4/4** » pour mettre en exergue les difficultés rencontrées, au quotidien, par les personnes handicapées se déplaçant en fauteuil roulant, participation 1€.
- **Randonnées cycliste** (circuit de 25 Kms) et **pédestre** (2 circuits de 10/11 kms et 6/8 kms)
- **Concours de boules**, **de belote et de tarot.**
- **Scrabble**

Salon de thé, crêpes, gâteaux, café, chocolat, buvette (foyer des jeunes).

A 18h : apéritif à la salle polyvalente offert par la municipalité aux bénévoles organisateurs de la manifestation.

VENEZ NOMBREUX

BIBLIOTHEQUE

« Mon petit homme de Pierre », roman témoignage.

Dans cet ouvrage, publié aux éditions Skol Vreitz le 15 avril 2012, Jean-Luc LE NAN nous parle de son fils Pierre-Yves atteint de la maladie de « l'homme de pierre »(*) et de son combat, de leur combat contre cette maladie génétique rare irréversible et encore incurable (1 cas sur 2 millions dans le monde, une soixantaine en France). Pierre-Yves est parti le 8 janvier 2009. Ce livre (prochainement disponible à la bibliothèque), nominé au prix Handilivres 2012, bien que touchant « des sujets aussi sensibles que la maladie, la souffrance et la mort, reste joyeux et porteur d'espoir ».
Grâce à la découverte du gêne responsable en 2006, des test génétiques ont permis un dépistage plus précoce et la prochaine étape est la mise au point d'une thérapie génique capable d'en stopper l'évolution. Aidons la recherche.

(*) La « maladie de l'homme de pierre » ou fibrodysplasie ossifiante progressive (FOP) se traduit par une ossification anormale progressive des muscles, des tendons, par poussées douloureuses et inflammatoires respectant la langue, le diaphragme et le cœur. Actuellement il n'existe pas de traitement curatif mais uniquement préventif (éviter les traumatismes des muscles…) et symptomatique (corticoïdes, morphine…).

NOCES D'OR

Samedi 13 octobre, Christiane et Roger Besnard ont fêté leurs noces d'or entourés de leurs quatre enfants et onze petits-enfants.
Félicitations et meilleurs vœux.



RESTAURATION SCOLAIRE - SEMAINE DU GOÛT



A l'occasion de la semaine du goût, les élèves des écoles Louis Guilloux et Sainte-Anne ont souhaité découvrir des plats des régions Rhone-Alpes, Normandie, Aquitaine et Réunion.
Pascal, le cuisinier municipal, aidé de Paulette, leur ont proposé les menus suivants :

Lundi, menu réunionnais
Samoussas, rougaille, salade de fruits exotiques

Mardi, menu Rhonalpins
Salade lyonnaise, tartiflette, salade, tarte aux myrtilles

Jeudi, menu normand
Croustillant livarot/jambon/pomme, escalope normande, haricots verts, teurgoule

Vendredi, menu aquitain
Jambon cru, steak haché sauce bordelaise, piperade, fromage de brebis, cannelés à la confiture.

INITIATIVES ET ENTREPRENEURS :



Ce-mois ci, **Elodie,** coiffeuse à domicile**.**

Elodie, jeune maman dynamique de 25 ans, est titulaire du CAP et BP coiffure styliste-visagiste. A son compte sur depuis 2009 dans une commune voisine, elle s'est installée à Planguenoual cet été et vous propose ses prestations qui s'adressent aussi bien aux femmes qu'aux hommes ainsi qu'aux enfants. Elle réalise également les coiffures de cérémonies. Elodie se déplace dans un rayon de 20 km avec tout le matériel nécessaire du mardi au samedi sur rendez-vous. N'hésitez pas à la contacter au 06.59.82.67.40 ou 02.96.33.05.96

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE DE PENTHIEVRE



Séjour ski 12/17 ans

Le service jeunesse de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre organise un séjour ski alpin en Haute-Savoie du 22 février au 2 mars 2013 pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Le tarif du séjour est de 365 €.
Renseignements et inscriptions : Service Jeunesse : 02.96.32.98.90



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS



Concours avec vos commerçants engagés et peau neuve pour les ateliers compostage et jardinage…

Dans le cadre la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 17 au 25 novembre 2012, la Communauté de Communes Côte de Penthièvre mène 2 actions à l'attention des habitants du territoire.

Du 17 novembre au 2 décembre 2012, les commerçants/artisans engagés dans l'opération « En Côte de Penthièvre les déchets n'ont pas la cote » vous proposent de participer à un **jeu-concours**. Il suffit de vous rendre chez l'un des professionnels participants, à quelques exceptions, où vous trouverez des bulletins de participation et répondre correctement aux questions. Un tirage au sort sera effectué pour chaque magasin et un lot est à gagner à l'échelle de la Communauté de Communes. Liste des professionnels participants et plus d'information sur www.cdc-cote-penthievre.fr

En outre, Les ateliers « Compostage » et « Jardinage au Naturel… » fusionnent pour ne faire plus qu'un. Le 24 novembre 2012, rendez-vous à 14h à Herbarius à Planguenoual, pour découvrir ou se perfectionner au compostage, aux pratiques du jardinage au naturel, trouver des solutions pour valoriser vos déchets verts… Inscription au 02.96.32.98.90 ou en ligne : www.cdc-cote-penthievre.fr.

MAIRIE- HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 09h00/12h00 - 14h00/17h00
Jeudi : 14h00/17h00 - Samedi : 09h00/12h00

BIBLIOTHEQUE

Ouverte les mercredis et samedis, de 10h30 à 12h. Fermée pendant les vacances.

MISSION LOCALE.

Permanence le mardi de 9h-12h, mairie d'Erquy ou de Pléneuf-Val-André. Prendre rendez-vous au 02.96.50.84.50

POLE EMPLOI

Tous les services téléphoniques sont regroupés sous un seul numéro: **3949**

MULTI-ACCUEIL « Couleurs Enfance », rue Christian de la Villéon à Saint-Alban. Tél : 02.96.32.94.00.
Accueil des enfants de 2 mois et demi à 4 ans du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 45.

FESTIVITES DU MOIS DE NOVEMBRE

Dimanche 4	Loto Club de la Flora.
Dimanche 18	Loto Club des Supporters du Stade Lamballais.
Samedi 24	Repas dansant de la F.N.A.C.A.
Dimanche 2 déc.	Loto Club Joyeux Colombier

RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS. ESPACES JEUX

Espace Jeux les vendredis 16 et 30 novembre de 10h à 12h au pôle enfance. Renseignements et inscriptions au 02.96.32.94.00.

COMITE FNACA

Samedi 24 novembre à partir de 19h30, repas dansant « jarret-frites » animé par l'orchestre « Illusion ». Tarif adulte : 15€, enfant : 8€. Réservations au 02.96.32.79.87 - 02.96.32.93.16

AMICALE CYCLOTOURISTE

L'assemblée générale de l'Amicale cyclotouriste aura lieu le vendredi 23 novembre 2012 à 17 heures au Carré d'Ass'. Présence indispensable de tous les licenciés ainsi que des participants aux sorties du jeudi.

CLUB DU JOYEUX COLOMBIER

Lundi 12 novembre : réunion d'information à 10 heures au Carré d'Ass' pour les personnes inscrites au voyage en Corse. Merci d'apporter vos chéquiers pour le règlement (plusieurs chèques vous seront demandés).

Jeudi 4 octobre : après-midi récréative habituelle à partir de 14 heures. Nous prendrons les inscriptions pour le repas de Noël du 6 décembre à l'Attraction. Le prix vous sera communiqué par voie de presse.

Samedi 17 novembre : spectacle des Ballets Russes à Saint-Brieuc. Départ du bus à 19 heures du parking de la salle des fêtes . Présence obligatoire au moins 10 minutes avant de départ. .

Jeudi 29 novembre : après-midi récréative habituelle à partir de 14 heures. Dernier jour pour les inscriptions au repas de Noël.

Mardis 6 et 20 novembre : marche douce. Départ 14 h parking de la salle des fêtes .

Vendredi 9 novembre : petit club à partir de 14 h au foyer rural.

Vendredi 23 novembre : concours de belote organisé par le club et ouvert à tous à partir de 14 heures à la salle polyvalente. Engagement de 5€. Inscriptions à partir de 13 heures.

Dimanche 2 décembre : loto organisé par le club et animé par Sylvie à partir de 14 heures à la salle des fêtes.

USP RANDO

Le 3 novembre : rando cool sur Morieux, Rendez-vous à 13h30 pour organiser le covoiturage et départ à 13h45 du parking de la mairie de Morieux (G. Crolais).

Le 10 novembre : Tramain. Rendez-vous à 13h30 pour le covoiturage et départ de la marche à 14h du parking de l'église. 8 km - facile (C. Gicquel - J. Lagrée).

Le 17 novembre : rando cool sur Pléneuf. Covoiturage à 13h30 et départ à 13h45 du Mille Club. (P. Charbernaud - L. Scordia).

Le 24 novembre : Cesson - 10 km - moyen - Covoiturage à 13h30 et départ de la marche à 14h de la Place de la Liberté (M. Hermanche).

Le 1er décembre : rando cool sur Hillion. Covoiturage à 13h30 et départ à 13h45 de la Place Palante (J. Lagrée).

COMITE D'ANIMATION DU PONT ROUAULT

Le Comité d'Animation du Pont Rouault organisera un atelier cuisine une fois par mois à compter du mercredi 14 novembre 2012 à 14h30 à la salle du Carré d'Ass'. Une participation de 5 euros sera demandée pour l'achat des ingrédients. Veuillez prévoir 3 boites plastiques pour emporter les réalisations. Pour les inscriptions, contacter Mme Panse au 02.96.32.75.95.

ECOLE SAINTE-ANNE

L'école Sainte-Anne réitère sa vente de chocolats de Noël au profit des enfants. Nous vous proposons nos traditionnels chocolats Jeff de Bruges en 250 gr(20 chocolats) assortis à 9,50 € et en 500 gr (40 chocolats) noirs ou assortis à 18 €.
Cette année, nous complétons notre gamme avec :

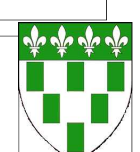
- Truffes Dipa cantalou 500 gr à 4 €
- Truffes Lindt chocolat noir 250 gr à 6,50 €
- Rochers noisettes Rondino 200 gr à 4 €
- Chocolats Imagine Suchard 200 gr à 4,50 €

Les commandes sont à passer pour le 12 novembre pour une livraison le 14 décembre à l'école.
Tél : 02.96.32.99.48 ou 06.35.56.38.08
Et à l'occasion de l'épiphanie, nous vous proposons aussi nos galettes des rois pour 6 personnes à la frangipane au prix de 6 € et aux pommes à 4,50 €. Les commandes sont à passer pour décembre pour une livraison le 4 janvier.

PADMA YOGA

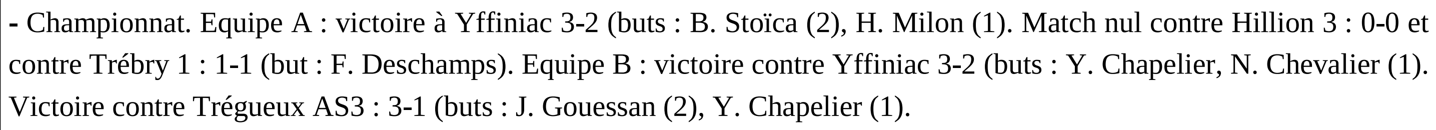
L'association Padma Yoga vous informe que les cours de yoga n'auront pas lieu pendant la première semaine des vacances de la Toussaint. Les cours reprendront la semaine suivante le mercredi 8 novembre à la salle Carré d'Ass. Pour tous renseignements, contactez Anne-Marie 06.26.20.95.81 ou padmayoga22@gmail.com »

UNION SPORTIVE DE PLANGUENOUAL



« **Les seniors bien repartis et une école de foot solide** »

Les seniors - résultats.



- Championnat. Equipe A : victoire à Yffiniac 3-2 (buts : B. Stoïca (2), H. Milon (1). Match nul contre Hillion 3 : 0-0 et contre Trébry 1 : 1-1 (but : F. Deschamps). Equipe B : victoire contre Yffiniac 3-2 (buts : Y. Chapelier, N. Chevalier (1). Victoire contre Trégueux AS3 : 3-1 (buts : J. Gouessan (2), Y. Chapelier (1).

- Coupe Ange Lemée : victoire contre St-Donan 4-2 (buts : B. Stoïca, H. Milon, J. Gouesssan (2).

Prochains rendez-vous seniors:

Le 4/11 : équipe A va à Saint-Brieuc COB 3, équipe B va à Landéhen 2. Le 11/11, équipe A et B reçoivent Pommeret 1 et 2. Le 18/11, Coupe. Le 25/11, équipe A va à Penguily, équipe B à Trégueux TAF.

L'école de foot : elle a repris ses activités le 1er septembre. **Entraînements :** le mercredi à 14h pour les U9/U10/U11 avec Fabien MALCUIT et Claude PESTEL et à 16h30 pour les U12/U13 avec Eric BIEME et/ou David NABUCET. Le samedi après-midi à 14h pour toutes les catégories U6/U7 avec Fabien MALCUIT, U8/U9 avec Thierry JEGOU, U10/U11 avec Christophe ANDRIEUX et Yoann PINCEMIN, U12/U13 avec Eric BIEME et/ou David NABUCET.

Les dates à retenir pour les plateaux :

U6/U7 : 17/11 à Créhen, 8/12 à St-Alban. **U8/U9** : 17/11 à Hénansal, 8/12 à Erquy Caroual. **U10/U11** : le 17/11 à Planguenoual, 24/11 à Hénansal, le 1/12 à Pluduno. Pour tous les déplacements, départ du stade à 13h15.

Les inscriptions pour la saison 2012/2013 sont toujours possibles. Les filles sont les bienvenues, déjà quatre sont inscrites. Contact : Michel LUCAS 06 63 78 09 61 ou michellucas22400@yahoo.fr. **Prix des licences** : 30€, règlement chèque, espèce, ticket loisir ou bon CAF), fournir photo et copie carte nationale d'identité ou du livret de famille.

Le foot loisir : toute personne, de plus de 35 ans, qui souhaite poursuivre la pratique du football, sans contrainte particulière, chaque vendredi soir, peut rejoindre le groupe. Contact Michel LUCAS .

Pour en savoir plus sur ces informations consultez notre blog : Adresse : ***usplanguenoual***

CLUB DES AÎNÉS DE LA FLORA

Dimanche 18 novembre à 14h30 à la salle des fêtes de Saint-Alban se produira Johnny Junior, le sosie vocal de notre Johnny national qui a dit de lui : « Au niveau de la voix, il est de loin le plus près ! ». Entrée 10€, 6€ pour les enfants de 6 à 12 ans. Réservations au 02.96.32.96.59 ou 02.96.32.43.62 ou clublaflora@gmail.com

AVIS IMPORTANT :
*Les particuliers et associations qui désireraient faire paraître un article dans le prochain numéro doivent déposer leur texte avant le **20 novembre**. Nous ne garantissons pas la parution des articles parvenus après cette date.*

COURIR ENTRE TERRE ET MER



Ça y est, l'hiver approche à grands pas, les jours raccourcissent, la météo est de moins en moins clémente, la température chute, les rhumes et autres petits « bobos » apparaissent mais il faut garder le moral et ne pas baisser les bras. C'est à cette période de l'année qu'il faut s'accrocher et persévérer, se faire violence le dimanche matin lorsque l'on est bien caché sous la couette et qu'il faut se lever pour chausser ses joggings pour aller courir sur nos chemins rendus gras et détrempés par cette météo qui nous malmène.

Nos rendez-vous habituels du dimanche à 09h30 : les 4 et 25 novembre au parking de la salle des fêtes, le 11 à la Cotentin (parking des tennis), le 18 à Port Morvan (aire naturelle de stationnement), le 2 décembre au parking du camping à la Cotentin (entrée côté mobil-homes).

Rendez vous également le mercredi soir à 19h15 à Dahouët au parking des Salines.

Certaines courses sont programmées sur le calendrier officiel jusque la fin de l'année. Ce sont essentiellement des courses natures ou « trails », courues avec un état d'esprit différent d'une course sur route ou seul le chrono compte. Ces courses, avec leur dénivelé parfois important, les chemins gras (voir boueux), les passages humides, sont souvent une découverte et nous révèlent des endroits méconnus, des points de vue magnifiques et sont l'occasion d'échanger, une fois la ligne d'arrivée franchie, avec nos compagnons du jour sur les péripéties, ou les anecdotes rencontrées.

Quelques courses à venir et à ne pas rater :
- le 11 novembre à Plaintel, 3 distances : 12, 20 et 33 kms avec 90% de chemins et sentiers. Inscription sur le site : http://www.courirenbretagne.fr/inscription11a.htm#plaintel
-le 25 novembre à Trégueux pour le trail de la vallée de l'Urne avec 13 et 20 kms. Inscription sur le site : http://traildelavalleedelurne.yanoo.net
- le 2 décembre à Moncontour avec le « Ménestrail » et 3 distances : 12, 25 et 53 kms. Inscription sur le site : http://menestrailmoncontour.fr/

*Nota : ces courses voulant garder un esprit « humain » et préserver la nature, certaines épreuves sont limitées en nombre de participants. Pour tous renseignements complémentaires : G.André 02.96.32.71.18

ETAT CIVIL



Naissances

Le 19 septembre est né à St-Brieuc, Florian MARIOT, dont les parents sont domiciliés 7, rue des Lys.
Le 1er octobre est née à St-Brieuc, Jeanne ALVAREZ, dont les parents sont domiciliés 6, rue des Coquelicots.
Le 8 octobre est né à St-Brieuc, Léo GUEDON, dont les parents sont domiciliés à « La Chambre ».
Le 10 octobre est né à St-Brieuc, Mathéo MACÉ, dont les parents sont domiciliés 23, rue des Agapanthes.
Toutes nos félicitations aux parents et tous nos meilleurs vœux aux nouveaux nés.

Décès

Le 28 septembre est décédée à St-Brieuc, Madame Anne LE POTIER, domiciliée 6, rue de la Clôture.
Le 7 octobre est décédée à St-Brieuc, Madame Louise PESTEL, domiciliée 1, rue du 19 mars 1962.
Sincères condoléances aux familles.

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDEES



M. Mme CHAPEY - TIRMAN pour une clôture et un abri de jardin au 18, rue des Coquelicots.



M. MARCHAND pour un élévateur au 5, rue des Ecoles.

A VENDRE



- Maison en pierre dans le bourg. Rez-de-chaussée : salon-séjour, cuisine wc, cellier, possibilité de chambre. A l'étage : 2 chambres, salle de bain. Terrain de 760 m². Tél : 06.75.45.93.63

EMPLOI

- Assistante maternelle cherche enfants à garder pour mars 2013. Tél : 02.96.32.83.65

LE DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN



Pour la septième année consécutive la MSA d'Armorique, partenaire de l'Inca (institut national du Cancer), participe à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein.

Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie. Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est donc essentiel de participer au dépistage dès 50 ans.



Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi. :

une lettre d'invitation au dépistage est adressée tous les deux ans, aux femmes âgées de 50 à 74 ans,
il suffit alors de prendre rendez-vous chez une radiologue de son choix,
le radiologue examine et réalise une mammographie complète,
les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue expert.

La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2012

Il s'est déroulé sous la présidence de M. NABUCET, Maire de PLANGUENOUAL.

Etaient présents :

NABUCET D - CHAUVIN F - GOUEZIN A - FILLATRE J.L - JUEST J.M - AMBROISE R - ANDRE G - BARRAT I - BESOMBES C - BUISINE J.P - GOULLEY F - JOUNENT N - LE BRETON V - MARCHAND S - MAYER F - TALBOURDET D - THORON K.

Absents ayant donné pouvoir : GOUINGUENET L. à MARCHAND S. et TRONET G. à GOUEZIN A.

Secrétaire : GOULLEY F.

Délibération 2012-09-01

ECLAIRAGE PUBLIC - REMPLACEMENT DU PARC DE BALLONS FLUORESCENTS – SECTEUR SALLE DES FÊTES ET CAMPING MUNICIPAL

Monsieur NABUCET, Maire, rappelle l'engagement de la commune de remplacer progressivement le parc des ballons fluorescents afin d'être en conformité avec la réglementation à l'horizon 2015. Il propose de procéder à une nouvelle tranche, située dans le secteur de la salle des fêtes (7 lampes) et au camping municipal (3 lampes). Le devis de cette opération s'élève à un coût estimé de 3 700 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de remplacement des ballons fluorescents du secteur de la salle des fêtes (7 lampes) et du camping municipal (3 lampes) présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 700 € (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 % auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.
La dépense sera imputée à la section investissement Dépenses du budget - article 204158.

Délibération 2012-09-02

EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION / ECLAIRAGE PUBLIC / TÉLÉPHONE RUE DU CLOS CHESNARD ET IMPASSE DE LA SALLE VERTE

Monsieur le Maire interpelle le Conseil Municipal sur l'utilité de procéder à de nouveaux effacements de réseaux BT, EP et France Télécom dans le prolongement du périmètre des travaux d'aménagement du bourg notamment dans les rues « Clos Chesnard » et « Impasse Salle Verte ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager le projet d'effacement des réseaux BT/EP et France Télécom dans les Rues suivantes « Rue du Clos Chesnard » et « Impasse Salle Verte » estimé par le Syndicat Départemental d'Electricité à :

- Pour la Basse Tension	80 000 € TTC
- Pour l'Eclairage Public	71 000 € TTC
Pour le réseau téléphonique	
- Génie Civil	50 000 € TTC
- Cablâge	2 200 € TTC

Délibération 2012-09-03

MODIFICATIONS STATUTAIRES – COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE DE PENTHIEVRE AMENDEMENT N° 10 bis

Les statuts de la Communauté de Communes ont été constatés par arrêté préfectoral du 15 décembre 1999. Depuis, ils ont évolué. Ces modifications sont les suivantes :
Compétence ordures ménagères *(arrêté préfectoral du 31 décembre 2000)*.
Compétence SCOT *(arrêté préfectoral du 8 juillet 2002)*.
Compétence économique et un toilettage des statuts *(arrêté préfectoral du 12 décembre 2002)*,
Compétences Habitat social et Etude de faisabilité de la compétence ″création, gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants âgés de 0-6 ans, hors garderie périscolaire et centre de loisirs"*(arrêté préfectoral du 13 juin 2003).*
Compétence Enfance, Sentiers de randonnées et Ecole de musique et de danse du Penthièvre *(arrêté préfectoral du 19 septembre 2003)*
Compétence Environnement et Soutien aux associations Penthièvre Actions et Penthièvre Plus *(arrêté préfectoral du 27 décembre 2004)*
Compétence Economique Environnement et Logement *(arrêté préfectoral du 21 novembre 2005)*
Compétence Economique (liée au port d'Erquy) et la compétence Enfance Jeunesse *(arrêté préfectoral du 19 septembre 2006)*
Modification du siège de la Communauté de Communes *(arrêté préfectoral du 24 juin 2009)*

Cette nouvelle modification statutaire comprend trois points :Compétence Habitat à compter du 16 octobre 2012
Compétence Assainissement non collectif à compter du 16 octobre 2012
Compétence Eau et Assainissement collectif à compter du 1er janvier 2013
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-7 et L. 5211-17,
Vu l'avis majoritairement favorable du Bureau communautaire, réuni le 6 juillet 2012,
Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire du 16 juillet 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les statuts modifiés de la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, annexés à la présente délibération, sur les points suivants :

Compétence Habitat à compter du 16 octobre 2012

En 2001, le Programme Local de l'Habitat *(PLH)* avait notamment permis de mettre en avant les difficultés de logement rencontrées par les travailleurs saisonniers ; certains employeurs avaient même fait part de leur difficulté de recruter sur certains postes, faute d'un hébergement correct à proposer. Pour dépasser ce constat et pour rechercher des solutions, un volet "hébergement des travailleurs saisonniers" a été ajouté à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat *(OPAH)*. L'étude avait permis de confirmer les besoins et a été l'occasion de faire le point sur les possibilités de réponse adaptée. Le Conseil communautaire a délibéré en juin 2009 sur un projet de réhabilitation d'un bâtiment communal d'Erquy ; ce projet n'a pas abouti. La Commune propose, à la Communauté de Communes Côte de Penthièvre, d'acquérir un bâtiment et du terrain pour réaliser cette opération.
Les statuts actuels ne permettent pas une telle opération. Il est proposé de rajouter le texte suivant :
Acquérir, construire/réhabiliter et gérer des bâtiments afin de développer des logements pour les jeunes et les travailleurs mobiles.

Compétence Assainissement non collectif à compter du 16 octobre 2012

Par délibération en date du 16 mai 2011, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Côte de Penthièvre a décidé de solliciter Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, afin d'autoriser la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général *(PIG)* sur le territoire de la Communauté de communes Côte de Penthièvre pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes définies par le PIG *(soit 267 installations)*.
Le PIG, au sens du code de la construction et de l'habitation *(CCH)*, est un programme d'action visant à améliorer des ensembles d'immeubles ou de logements, approuvé par le préfet du département ; le PIG autorise le conventionnement des logements, en application de l'article R.353-34 du CCH et permet, notamment, à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat *(ANAH)*, dans le cadre des décisions de son conseil d'administration, d'octroyer des subventions majorées aux propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer leurs logements à des loyers maîtrisés. Suite à une décision du Conseil d'Administration de l'ANAH du 15 mars 2011, à compter du 1er juin 2011, les PIG doivent traiter les volets énergétique et social et se conformer à la convention ANAH. De ce fait les PIG visant exclusivement la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dites « points noirs » ne sont plus possibles.
Cependant pour pouvoir faire bénéficier aux propriétaires d'installation d'assainissement non collectif défaillante des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, il est proposé de signer une convention de mandat directement entre l'Agence de l'Eau et la Communauté de communes Côte de Penthièvre. Pour ce faire, un changement des statuts de la collectivité est nécessaire.
Pour pouvoir signer la convention de mandat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et ainsi reverser aux propriétaires éligibles les aides de cet organisme pour la réhabilitation de leur installation d'assainissement non collectif défaillante, les statuts doivent mentionner un volet supplémentaire :
Animer des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes
En outre pour limiter la compétence communautaire à la compétence obligatoire c'est-à-dire aux contrôles, il est proposé de rédiger comme suit la compétence :
Assainissement non collectif
Créer, gérer et animer un Service Public d'Assainissement Non Collectif pour assurer les contrôles
Animer des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes.

Compétences Eau et Assainissement collectif à compter du 1er janvier 2013

Dès 2006, la Communauté de communes Côte de Penthièvre s'était positionnée pour évaluer la pertinence de transférer les compétences Eau et Assainissement des communes vers l'EPCI. Le choix de réaliser une étude prospective était dicté par la fin proche de contrats de délégation de service public de certaines collectivités du territoire *(31 décembre 2010*) et par la nécessité d'examiner l'intérêt pour les usagers d'un tel transfert de compétences. Ce projet n'ayant pas abouti, la nouvelle équipe communautaire a souhaité relancer la réflexion sur ce potentiel transfert, notamment lors de l'élaboration du projet de territoire de la Communauté de communes en 2010.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 juin 2010, approuvant le lancement d'une étude diagnostic et prospective pour les compétences Eau potable et Assainissement collectif et la création d'un comité de pilotage pour suivre cette étude. Considérant que le comité de pilotage s'est réuni six fois entre le 26 juillet 2010 et le 16 novembre 2011 pour suivre l'étude réalisée par le groupement SAFEGE-Ressources Consultants Finances.

Considérant que deux réunions de restitution à l'ensemble des conseillers municipaux du territoire ont été menées *(le 2 mai et le 7 juillet 2011)* afin de présenter l'avancée de l'étude et l'avis du comité de pilotage sur le devenir des compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Considérant l'avis majoritairement favorable du comité de pilotage sur le scenario de transferts des deux compétences Eau potable et Assainissement collectif à la Communauté de communes au 1er janvier 2013,

Considérant les modalités techniques, financières et juridiques du transfert :

A compter du 1er Janvier 2013 date de prise d'effet du transfert de compétences, la Communauté de communes poursuivra l'exécution des contrats communaux en cours, jusqu'à leur échéance, et, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2019. Les tarifs appliqués aux usagers seront la stricte résultante de ces contrats et modes de gestion *(Régie ou affermage)*. Cette période permettra la mise à niveau des équipements de chaque collectivité. L'obligation réglementaire est d'assurer l'équilibre budgétaire par la tarification, contrepartie du service rendu.

Compte tenu du décalage des échéances de fin de contrat des DSP en cours, il pourra être envisagé d'en proroger certaines, par avenant, pour permettre au Conseil communautaire de mettre en place l'organisation adéquate en fonction du ou des modes de gestion qui auront été préalablement arrêtés.

A compter du 1er Janvier 2020 : ce sera donc une gestion uniforme des compétences sur le territoire communautaire et le début d'une période de convergence des tarifs dont la durée sera fixée par le Conseil Communautaire alors en place. Il conviendra en effet de prendre en considération les écarts de tarifs résultant des négociations et des modes de gestion retenus par les élus tout en intégrant les incidences budgétaires et financières liées au renouvellement des équipements en fonction de leur vieillissement et de leur niveau d'efficacité à cette date.

Ce ne sera qu'à ce moment et en connaissance de ces paramètres que le Conseil Communautaire pourra déterminer une durée de convergence des tarifs respectueuse de l'équité entre les usagers et maîtrisant au mieux leur évolution.

Dans le cas d'une décision de transfert des compétences Eau et Assainissement, la Communauté de communes se dotera d'une Commission eau et assainissement *(collectif et non collectif)* où seront représentées toutes les communes *(selon les mêmes règles de représentation que pour les autres commissions de la Communauté de communes)*. Elle sera ouverte, en outre, aux élus communautaires et municipaux selon la volonté des communes.

Cette commission assurera le suivi des dossiers eau et assainissement.

Pour chaque commune, un comité communal de suivi est créé. Il est composé de représentants de la commune et de la Communauté de communes. Ce comité communal de suivi se réunit autant de fois que de besoin, et au minimum deux fois par an. Il permet :

- ♦ le suivi annuel et l'ajustement du Programme Pluriannuel d'Investissement,
- ♦ la mise en œuvre des programmes d'investissement en cohérence avec les projets de la commune,
- ♦ le suivi et l'ajustement des conventions lorsqu'elles existent,
- ♦ l'établissement et le suivi du budget,
- ♦ la définition des tarifs annuels pour l'eau et l'assainissement collectif,
- ♦ la présentation du rapport annuel sur les prix et la qualité du service *(bilan de l'année écoulée et prévisions de l'année suivante)*.

Considérant les avis de principe des six conseils municipaux sur le transfert de ces deux compétences à la Communauté de communes, il est proposé d'intégrer le texte suivant *Alimentation en Eau potable, Assainissement collectif en eaux usées,* de demander à M. Le Préfet des Côtes d'Armor, aux termes de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts, d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Unanimité.

Délibération 2012-09-04

AVENANT CONVENTION PARTENARIAT ENFANCE

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il a reçu un avenant à la convention de partenariat enfance signée le 19 décembre 2011. Cet avenant fait suite à l'arrêt par l'Association Familles Rurales de son activité d'accueil de loisirs d'été. La commune de PLENEUF a repris le flambeau et gère en régie la mission d'organisation de l'ALSH pendant la période estivale. En conséquence, afin de tenir compte de ce changement, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention en cours entre les différentes communes du territoire en modifiant les articles 4 et 7 de la convention initiale. Après en avoir délibéré, le Conseil Mmunicipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat Enfance.

Délibération 2012-09-05

LOTISSEMENT DU CLOS CHESNARD -ACTE DEFINITIF DE RETROCESSION DES RESEAUX ET EQUIPEMENT DU LOTISSEMENT A LA COMMUNE

M. le Maire indique aux conseillers que par délibération du 6 décembre 2010, il avait été autorisé à signer une convention de

rétrocession des réseaux et équipements publics du lotissement du Clos Chesnard. Ces équipements ont été réceptionnés et sont conformes au cahier des charges de la commune. Il convient donc d'officialiser cette transaction par la signature d'un acte devant Me LECLERC Bruno, notaire à PLENEUF-VAL-ANDRE. Les frais d'acte seront supportés par le promoteur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte officiel de rétrocession des ouvrages du lotissement « Le Clos Chesnard ».

Délibération 2012-09-06

PERSONNEL COMMUNAL – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CAE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat au 30 octobre 2012 de l'agent actuellement en CAE. L'intéressée souhaite renouveler son contrat pour 6 mois si le Conseil Municipal est d'accord. Monsieur le Maire rappelle brièvement les conditions du contrat, à savoir 20 heures mensuelles et prise en charge de 70 % du salaire par l'Etat. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler pour une période de six mois l'agent actuellement en contrat CAE.

Délibération 2012-09-07

PERSONNEL COMMUNAL – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE PROMUS/PROMOUVABLES ANNEE 2013

Monsieur le Maire indique que la promotion par avancement de grade est soumise à un ratio déterminé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Ce ratio peut varier entre 0 et 100 %. Un agent, actuellement adjoint technique de 2ème classe au Service Pôle Enfance, peut prétendre à une promotion interne au grade d'adjoint technique de 1ère classe. Monsieur le Maire propose de fixer à 100 % le ratio promus/promouvables pour le grade d'adjoint technique de 1ère classe. Le Comité Technique Paritaire sera saisi avec proposition d'un ratio à 100 % et rendra un avis à la collectivité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide le ratio de 100 % pour le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, sous réserve d'un avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Délibération 2012-09-08

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ère CLASSE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'un agent actuellement adjoint technique de 2ème classe au Service Pôle Enfance peut prétendre à une promotion interne au grade d'adjoint technique 1ère classe. Monsieur le Maire précise que cette personne donne entière satisfaction dans l'emploi qu'elle occupe et propose de créer le poste d'adjoint technique de 1ère classe au 1er janvier 2013. Après en avoir délibéré, le Conseil crée, à l'unanimité, le poste d'adjoint technique 1ère classe au 1er janvier 2013 et modifie au 1er janvier 2013 le tableau des effectifs en conséquence. (suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe 26 H et création poste adjoint technique 1ère classe).

Délibération 2012-09-09

RESIDENCE DU COLOMBIER – VENTE D'UNE PROPRIETE

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il a reçu un courrier de la SCP DEQUAIRE-LECLERC de PLENEUF pour le compte de clients qui souhaitent vendre leur maison. Monsieur le Maire rappelle l'article 21 du cahier des charges du lotissement qui stipule : après achèvement de la construction, toute revente demeure interdite pendant un délai de 5 ans à compter de la date d'acquisition du terrain. En cas de force majeure, il pourra être dérogé à cette clause avec l'accord du Conseil Municipal.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la vente de cette maison.

Délibération 2012-09-10

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Trésorerie de PLENEUF-VAL-ANDRE a transmis en Mairie un état des titres non recouvrés malgré les relances pour les années 2008-2009. Le comptable de la commune demande l'allocation en non valeur de ces titres dont le montant s'élève à 165.84 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'admission en non valeur des titres pour un montant de 165.84 €.

Délibération 2012-09-11

TRIBUNAL ADMINISTRATIF : AFFAIRE FILLATRE C/ COMMUNE

Monsieur FILLATRE, intéressé personnellement dans cette affaire, n'a pas pris part à la décision. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 15 mai dernier de retirer à Monsieur Fillâtre Jean-Luc, 3ème adjoint, ses délégations. Monsieur FILLATRE, mécontent de cette décision, a déposé un mémoire auprès du Tribunal Administratif de Rennes pour excès de pouvoir du Maire. Ce mémoire a été communiqué à la commune. En conséquence, Monsieur le Maire demande à son Conseil de bien vouloir l'autoriser à ester en justice dans cette affaire. Il informe le Conseil qu'il a pris l'attache du Cabinet « SCP OLIVE-AZINCOURT » de Rennes et qu'il sollicitera l'assureur de la commune pour la prise en charge des honoraires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate Monsieur le Maire pour ester en justice.

Délibération 2012-09-12

HANGAR DE JOSPINET – REFECTION DE LA TOITURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté trois entreprises de couverture en vue de la rénovation de la toiture du hangar de Jospinet. La commission des travaux a étudié les différentes propositions et Monsieur le Maire fait un compte-rendu aux conseillers. La proposition la plus intéressante est celle de l'entreprise PANSE de Planguenoual dont le montant s'élève à 9 387.36 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise PANSE de PLANGUENOUAL pour la somme de 9 387.36 € HT. La dépense sera imputée à la section Investissement -Opération 35- article 2313.

Responsable de la Publication : Daniel NABUCET